

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2025

N° d'ordre : DEL 04-04-2025

Objet de la délibération :
Reprise des résultats de 2024 sur le budget primitif 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Date de la convocation :
19/03/2025

Date de publication en ligne :
08/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'ABLIS se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SIRET, Maire.

Présents : Jean-François SIRET, Claire AGUILLON, Daniel COQUELLE, Béatrice HONDARRAGUE, Laurent ALLEAUME, Christiane CHILLAN, Thierry PARROT, Francine JACQUET, Sylvie DESAGE, Sindy ABGUILLERM, Arnaud JULIEN, Estelle THIERCELIN, Adeline LE, Tristan PIOLI, Jean-François DELARUE, Thierry GUEFFIER, Gaëlle LAME, Steven AUBOIS.

Absents excusés : Clarisse CHALARD, qui donne pouvoir à Béatrice HONDARRAGUE, Alain LELARGE, qui donne pouvoir à Daniel COQUELLE, Laurence ROQUES, qui donne pouvoir à Thierry PARROT. Francine BERTRAND qui donne pouvoir à Steven AUBOIS, Jean-Marc BENTOURE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Daniel COQUELLE

Vu l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la reprise provisoire de l'exercice N-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,
Vu le Compte de gestion transmis par le Service de Gestion Comptable de Rambouillet, correspondant aux résultats du Compte administratif de la Commune,
Vu le tableau de calcul des résultats joint en annexe,
Vu l'avis de la commission finances et ressources humaines du 18/03/2025,
Entendu l'exposé de Mme Claire Aguillon,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** de ses membres présents ou représentés,
DECIDE d'accepter la reprise définitive des résultats de l'exercice 2024.

INSCRIT et affecte au budget primitif 2025 les résultats de l'exercice 2024 des sections de fonctionnement et d'investissement, comme suit :

001 Excédent d'investissement	845 525.84€
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000.00€
002 Résultat de fonctionnement	1 345 187.16€

Le Maire
Jean-François SIRET



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, 78 011 Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, ou par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.